

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-trois mars, le Conseil Municipal de HAUTE-ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur SKINAZI.

Présents : Mme CADIC,
Mrs ERRARD, BRUNET, SKINAZI

Absents excusés : Mmes PHILIPPE (pouvoir à M.BRUNET), FORGE (pouvoir à M.ERRARD), Mrs COMIEN (pouvoir à M.SKINAZI) et de la ROCHEFOUCAULD

Secrétaire de Séance : M. BRUNET

DATE DE CONVOCATION : 26 mars 2018

La séance est ouverte à 11H05

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

M. BRUNET est désigné secrétaire de séance.

1. Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire indique que la commune est éligible à la DETR, dans la composition du dossier à transmettre à la préfecture il faut entre autre prendre une délibération.

Premier projet présenté :

- Achat d'une armoire ignifugée pour le stockage et la conservation des documents importants tels que les registres d'état civil et les délibérations.
Plan de financement :
Coût HT : 2 625.00 €
Coût TTC : 3 150.00 €
Montant de la DETR (25% du HT) : 656.25 €
Restant à la charge communale : 2 493.76 €

Monsieur le Maire indique que l'achat ne pourra être fait que si l'on obtient la subvention et que le budget voté prochainement le permet sinon il sera reporté au prochain exercice.

Deuxième projet présenté :

- Cimetière paysager par engazonnement
Plan de financement :
Coût HT : 3 281.19 €
Coût TTC : 3 937.12 €
Montant de la DETR (60% du HT) : 1 968.72€
Restant à la charge communale : 1 968.40 €

Monsieur le Maire indique que l'état actuel du cimetière et le matériel communal pour l'entretien n'est plus envisageable surtout au vu de la réglementation zéro-phyto. Un engazonnement permettra une meilleure gestion de l'entretien du cimetière. Il est prévu un ajout de terre pour le nivellement de la surface. L'agent communal et le premier adjoint prendront en charge la réalisation de ce projet.

Les deux dossiers seront présentés pour obtenir des subventions au titre de la DETR, en priorité n°1 le cimetière et en n°2 l'armoire ignifugée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30
Etabli par M. BRUNET, Secrétaire de séance

Haute-Isle, le 29/03/018

Le Maire, M. Laurent SKINAZI

